

PAR COURRIEL

Québec, le 15 avril 2021

Monsieur Jean-Jacques Caron
Directeur de projet
Valoris
107, chemin du Maine Central
Bury (Québec) J0B 1J0
jjcaron-valoris@hsfqc.ca



INFORMER

Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Bury

Monsieur,

À la suite de la deuxième partie de l'audience publique sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :



CONSULTER

1. Certains participants ont suggéré d'utiliser la ligne de tri Résidentielle/Ici pour au moins sortir les métaux, les plastiques et le verre des matières résiduelles à enfouir. Est-ce une option envisageable et sinon pourquoi?
2. Un participant a suggéré de valoriser autant que possible le bois non récupérable pour une utilisation en recouvrement journalier. Valorisez-vous ce bois comme recouvrement journalier, sinon pourquoi?
3. Un participant a indiqué qu'un déboisement aurait débuté sur la zone prévue pour le projet d'agrandissement. Veuillez indiquer ce qui en est.



ENQUÊTER



AVISER

4. Veuillez décrire ce que constitue « Matières organiques » dans votre grille de tarification (DQ7.1, p. 10).
5. Vous mentionnez au PR5.2 à la p. 471 du pdf que 88 % des matières résiduelles enfouies au LET de Valoris sont des déchets municipaux. Veuillez préciser en quoi consiste ces déchets (composition et proportions).

6. Vous référez au LET de Ste-Sophie pour justifier certains paramètres, en lien avec la génération de biogaz (ex. concentration de H₂S (PR5.2, p. 469); détermination du paramètre L₀ de LandGEM (PR5.2, p. 471)) en précisant que « Les matières enfouies au LET de Sainte-Sophie présentent une composition similaire à celles qui seront enfouies dans l'agrandissement du LET de Valoris » (PR5.2, p. 469). Pourtant, vous considérez que le biogaz est composé de méthane à 50 % (DQ9.1, QC-3) pour vos calculs de génération de biogaz alors que le LET de St-Sophie considérait 53 % pour le même exercice (Rapport du BAPE no. 352, p. 83 du pdf). Veuillez justifier l'utilisation du 50 % de méthane pour vos calculs.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 19 avril prochain à 16 h, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Line Jobin

Line Jobin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission